

METHODE D'ETABLISSEMENT DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME NATIONAL FSE+

La présente note, établie au titre des dispositions de l'article 17 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, a pour objet de préciser d'une part les critères ayant permis de déterminer les indicateurs du cadre de performance de chaque objectif spécifique du programme national FSE+ et d'autre part la méthode de calcul des cibles.

Les indicateurs du cadre de performance du programme national FSE+ ont été fixés pour chaque objectif spécifique afin de pouvoir suivre et rendre compte des performances du programme. Ils ont été définis au plus près des opérations éligibles au titre de chaque objectif spécifique et mesurent les principales réalisations et les grands changements escomptés.

Ainsi pour chaque objectif spécifique, au moins un indicateur de réalisation est assorti de deux cibles, l'une à atteindre à 2024, l'autre à 2029 et au moins un indicateur de résultat est assorti d'une cible à atteindre à 2029, conformément à la guidance Suivi et évaluation de la politique européenne de cohésion. Afin de permettre un suivi plus fin de la logique d'intervention, certains indicateurs spécifiques sont intégrés au cadre de performance sans toutefois être dotés d'une cible.

LES CIBLES SONT ETABLIES SUIVANT DEUX CRITERES PRINCIPAUX

1. La répartition de l'enveloppe financière

Les crédits UE sont ventilés par objectif spécifique du programme, dans le respect de la concentration thématique, selon les priorités et objectifs du programme et en fonction de leur déclinaison par chaque autorité de gestion déléguée et organisme intermédiaire. L'enveloppe financière est établie en coût total (crédits UE et cofinancements), déterminée sur la base des taux réglementaires différenciés de cofinancement de chaque catégorie de région (60% en transition ; 40% plus développées ; 85% moins développées).

2. Le coût unitaire de chaque type d'opération

Le coût unitaire moyen sur 2021-2027 est établi sur la base des coûts unitaires des opérations similaires et certifiées sur 2014-2020 auxquels est appliqué un taux d'inflation en glissement de 7,3%. Celui-ci correspond à l'hypothèse d'inflation de 2% par an, retenue par la Commission européenne pour bâtir le cadre financier pluriannuel, taux qui a été appliqué de 2022 à 2029. Pour les actions nouvelles, le coût unitaire repose sur une estimation communiquée par les acteurs chargés de leur mise en œuvre.

Formule générale appliquée

$$\text{cible public} = \frac{\text{maquette coût total}}{\text{coût total unitaire opérations certifiées} \times 1,073} \times \% \text{ public cible bservé sur } 14 - 20$$

La méthode détaillée de fixation des indicateurs et des cibles 2029 avec l'unité de mesure est précisée pour chaque objectif spécifique. Les sources qui permettront de les calculer sont également indiquées.

Sur les 4 premières années de la précédente programmation, soit fin 2017, la moitié des crédits avait été programmée. En raison du démarrage tardif de la programmation à la mi-2022 au plus tôt et de la prolongation de la programmation 2014-2020, notamment des opérations React-EU, le pourcentage de la cible 2029 pour le calcul des cibles intermédiaires fin 2024 n'est fixé cependant pour l'ensemble des indicateurs de réalisation qu'à 30%. En effet, fin 2024, nous serons sur 2 années et demie de programmation effective.

Toutes les valeurs ont été arrondies au millier, à la centaine ou dizaine près.

Les valeurs de référence pour les indicateurs de résultats auxquels sont associés des cibles font référence principalement aux opérations mises en œuvre au cours de la période 2014-2020 et sont précisées dans l'outil SFC.

Les cibles du cadre de performance sont déclinées par catégorie de régions.

La Martinique étant la seule région ultrapériphérique (RUP) parmi les régions en transition, elle a été isolée afin de suivre la mise en œuvre du FSE+ dans les RUP. Aussi, l'ensemble des indicateurs du cadre de performance, à l'exception des indicateurs dédiés aux opérations spécifiques à Mayotte et Saint-Martin et de la Priorité 7 dédiée aux RUP, sont-ils déclinés également pour la Martinique sans pour autant leur associer de cibles. Le

taux de cofinancement de 85% a été appliqué pour la Martinique dans le calcul de la cible des régions en transition. Le coût unitaire historique DOM est appliqué aux opérations de la Martinique.

Seul le total France de chaque cible des objectifs spécifiques est rappelé dans le corps du présent document. En annexe sont joints :

- le tableau récapitulatif du cadre de performance ;
- le calcul détaillé des cibles par OS de chaque priorité et les hypothèses retenues (fichier excel).

Les facteurs susceptibles d'influencer la réalisation des cibles sont précisés en fin de note.

LES SOURCES DE DONNEES

Les données utilisées dans le calcul des indicateurs sont remontées « au fil de l'eau » dès qu'elles sont disponibles par les porteurs de projet dans l'outil Ma Demarche FSE, grâce à un questionnaire auprès des participants ou renseignement direct s'il s'agit de données relatives aux entités. Les valeurs seront donc mises à jour à chaque transmission de données à la Commission européenne. Les données des indicateurs à plus long terme feront l'objet d'enquêtes sur échantillon représentatif.

LA MAQUETTE FINANCIERE PAR PRIORITE ET OS

Priorité	OS	Région moins développée	Transition (yc martinique)	Plus développée	AS RUP	Total
1	H	184 786 635	1 138 009 157	283 738 252		1 606 534 045
1	L	47 660 616	134 116 176	113 383 024		295 159 816
2	A	192 262 819	543 120 103	167 068 277		902 451 199
2	F	35 275 484	96 051 934	19 315 159		150 642 576
3	G	55 628 106	309 427 074	80 814 696		445 869 876
3	E	4 460 214	10 618 353	791 890		15 870 457
4	A	8 347 858	67 928 075	19 954 067		96 230 000
4	C	7 092 125	16 952 564	2 904 084		26 948 773
4	D	7 828 706	10 123 994	1 851 034		19 803 733
5	M	17 875 097	9 202 954	2 384 430		29 462 481
6	H	12 758 345	108 650 657	43 108 210		164 517 212
7	A				37 484 784,00	37 484 784
7	F				55 934 422,00	55 934 422
7	k				6 200 000,00	6 200 000
Total		573 976 005	2 444 201 041	735 313 122	99 619 206	3 853 109 374

PRIORITE 1/ FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL ET DES PLUS VULNERABLES/OU DES EXCLUS

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS H

Objectif spécifique H : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Priorité 1 OS H				
Unités de mesure : nombre de personnes				
Sources : Questionnaire Participant FSE +				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
CO02 - Chômeurs + CO04 - Inactifs	467 000	1 555 000	CR04 - Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération accédant à l'emploi	290 000

			<i>CR05 Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi six mois après la fin de leur participation</i>	576 000
<i>CO03 - Chomeurs longue durée</i>	144 000	478 000	<i>CR04 - Appliqué aux chômeurs de longue durée</i>	
			<i>CR05 - Appliqué aux chômeurs de longue durée.</i>	
<i>Bénéficiaires de minima sociaux</i>				
<i>CO12 - Participants en situation de handicap</i>	63 700	212 000		
<i>Participants en quartier prioritaire de la politique de la ville</i>				
<i>Salariés en insertion</i>	78 000	259 000	<i>Salariés en insertion en emploi durable 6 mois après la fin de leur participation</i>	

CHOIX DES INDICATEURS

L'objectif spécifique H de la priorité 1 cible le public le plus éloigné de l'emploi dans le cadre d'actions d'accompagnement renforcé ayant pour objectif le retour vers l'emploi des chômeurs et des inactifs. Cette population « chômeurs et inactifs » fait donc l'objet d'un indicateur en réalisation avec une cible associée. En résultat, nous mesurons l'amélioration de leur situation sur le marché du travail : la sortie en emploi à la sortie des opérations et 6 mois après.

Afin de disposer d'un suivi plus fin des actions cofinancées en faveur de types de public particulièrement éloignés ou exclus du marché du travail, les indicateurs « bénéficiaires des minima sociaux », « chômeurs de longue durée », « personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville » et « personnes en situation de handicap » sont par ailleurs intégrés au cadre de performance.

Une cible est associée à l'indicateur de réalisation « chômeurs de longue durée ». Nous mesurons leur retour à l'emploi à la sortie des opérations et 6 mois après car leur insertion est particulièrement prioritaire sans associer pour autant une cible aux deux indicateurs de résultat. L'indicateur « Participants en situation de handicap » a également une cible en réalisation, leur taux de chômage étant deux fois plus élevé que la population générale.

Par ailleurs, les salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique qui cumulent également de difficultés sociales et professionnelles mais sont, contrairement aux autres publics de l'OS H, en emploi à l'entrée des opérations, font également l'objet d'un suivi spécifique en réalisation avec une cible associée. Occupant des emplois précaires (contrats aidés), en résultat est mesuré si les participants sont en emploi durable (CDD ou CDI d'au moins 6 mois) 6 mois après la sortie des opérations.

FIXATION DES CIBLES

Pour l'OS H de la priorité 1, l'enveloppe financière a été répartie entre 4 grands types d'actions: accompagnement renforcé vers l'emploi (50%), insertion par l'activité économique (30%), démarche inclusive des entreprises et plus largement toute opération de soutien d'ingénierie aux structures (15%), accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap (5%), sur une base ajustée de la ventilation des crédits de la programmation de la PI 9.1 du PON FSE 2014-2020. A noter : les personnes en situation de handicap bénéficient également des opérations d'accompagnement renforcé.

Trois coûts unitaires totaux permettent de calculer les cibles liées aux indicateurs de réalisation sélectionnés :

- Coût des opérations d'accompagnement renforcé d'insertion socio-professionnelle tout public, y compris des personnes en situation de handicap, calculé sur la base du coût unitaire des opérations certifiées de la priorité d'investissement (PI) 9.1 de l'OS 1 de l'axe 3 du PON FSE (l'OS1 regroupe 96% des participants de la PI 9.1, les OS2 et 3 étant principalement dédiés au soutien aux structures, seuls 0,6% des montants certifiés de l'OS1 sont dédiés à des opérations sans participant) et également de la PI 9.1 des PO DOM ;
- Coût des opérations de l'insertion par l'activité économique (IAE), calculé sur l'historique des coûts unitaires totaux des opérations du même champ (identifié par les numéros SIRET des structures) de l'OS1 de la PI 9.1 de l'axe 3 du PON FSE et de la PI 9.1 des PO DOM ;
- Coût des opérations dédiées aux personnes en situation de handicap (Analyse de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les PON FSE et IEJ, Amnyos-Edater, 2018). Pour les DOM, à défaut de données, nous appliquons le même ratio entre les coûts DOM et métropole que sur l'accompagnement renforcé.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	Accompagnement renforcé vers l'emploi / insertion	SIAE	Handicap
opérations Axe 3 PI 9.1 OS 1 PON FSE	859	3 080	1 513
opérations PI 9.1 PO DOM	2 026	12 875	3 571

Pour obtenir la cible Chômeurs-Inactifs 21-27, nous partons de l'hypothèse que 90% des participants sur des opérations d'accompagnement renforcé ou dédiées au public handicapé sont chômeurs ou inactifs, les participants en SIAE sont eux tous en emploi à l'entrée des opérations.

$$cible\ ch\^omeur - inactif = 90\% \times \frac{cr\^edits\ de\ l'accompagnement\ en\ co\^ut\ total}{co\^ut\ total\ unitaire\ op\^erations\ accompagnement}$$

La cible chômeur de longue durée (CLD) est déduite de la cible chômeur/inactif en lui appliquant le taux de CLD parmi les chômeurs et inactifs observé dans la population de participants de la PI 9.1 respectivement en métropole et dans les DOM sur la programmation 2014-2020.

La cible « Participants en situation de handicap » est calculé en additionnant :

- le nombre de participants déduit du taux d'handicapés observé dans la population de participants de la PI 9.1 respectivement en métropole et dans les DOM sur la programmation 2014-2020 et rapporté au montant des crédits Accompagnement renforcé sur 2021-2027 ;
- 100% des crédits des opérations de l'accompagnement dédié Handicap rapporté au coût unitaire de ces opérations en métropole et dans les DOM.

La cible « salarié en insertion » est calculée en appliquant les coûts unitaires des opérations IAE certifiées de la programmation 2014-2020.

Enfin, les cibles des indicateurs de résultat sont établies en appliquant les taux observés en sortie sur la programmation 2014-2020 ou de l'enquête à 6 mois.

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS L

Objectif spécifique L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

Priorité 1 OS L				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes. Pour l'indicateur d'ingénierie : nombre de structures</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE +. Pour l'indicateur ingénierie : questionnaire auprès des structures. Pour l'indicateur de résultat « Accès au logement pérenne » : enquête à 6 mois</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>CO01 - Total participants</i>	79 000	264 000		
<i>Participants de moins de 16 ans</i>				
<i>CO16 - Personnes en exclusion du logement</i>	9 700	32 200	<i>Personne en exclusion du logement ayant accédé à un logement pérenne à 6 mois</i>	16 000
<i>Bénéficiaires de minima sociaux</i>				
<i>Nombre de structures bénéficiant d'un soutien d'ingénierie de lutte contre l'exclusion et les violences</i>			<i>Nombre de structures soutenues déclarant une meilleure prise en charge des personnes exclues ou violentées</i>	

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS L vise à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les personnes les plus démunies qui ont des difficultés persistantes d'insertion et les enfants susceptibles de subir des violences de tout ordre, notamment intrafamiliales, relevant des dispositifs d'aide sociale à l'enfance mais aussi ceux vivant dans des campements illicites sont le public visé. L'indicateur commun de réalisation « Total Participants » et l'indicateur spécifique « Moins de 16 ans » feront donc l'objet d'un suivi. Une cible est associée à l'indicateur « Total Participants ». Aucun indicateur de résultat toutefois ne peut lui être rattaché en raison de la diversité des actions et d'un manque de visibilité sur la réalité de la mise en œuvre.

Des actions d'accès et de maintien dans le logement seront notamment cofinancées dans le cadre de cet objectif L qui feront par conséquent l'objet d'un suivi à travers l'indicateur commun de réalisation CO16 « Personnes en exclusion du logement » avec une cible associée. Un indicateur de résultat « accès au logement pérenne à 6 mois » sera renseigné par voie d'enquête, le défaut de logement pérenne étant en effet un frein majeur à l'insertion socio-professionnelle identifiée par l'évaluation de l'axe 3 relative à l'Inclusion sociale.

Afin de vérifier que la population cible des personnes en situation de pauvreté est bien atteinte, nous retenons un indicateur spécifique supplémentaire « Bénéficiaires de minima sociaux », sans cible associée.

Concernant les actions d'ingénierie en faveur de la lutte contre l'exclusion et les violences, en réalisation sera suivi le nombre de structures bénéficiant d'un soutien et en résultat, celles déclarant une meilleure prise en charge sur la base de différents critères.

FIXATION DES CIBLES

La cible « Total Participants » est calculée à partir d'un coût forfaitaire rapporté à 85% de la maquette de l'OSL, 15% des crédits étant dédiés à des actions d'ingénierie. Aucun coût moyen n'étant disponible, ce type d'actions n'ayant pas été financé sur 2014-2020, nous avons retenu forfaitairement un coût unitaire de 1 610 € pour la métropole et 3 219 pour les DOM.

Par ailleurs, une cible est associée en réalisation et en résultat aux participants mal logés, action emblématique parmi la pluralité des actions de l'OS L. 15% des crédits sont affectés à des actions en faveur de la lutte contre l'exclusion du logement. Le coût total par participant de ces opérations repose sur une estimation de la DIHAL (délégation interministérielle chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées) de 2 300 €, correspondant à 8 heures d'accompagnement par mois. En ciblant en réalisation 32 500 participants, nous visons près des 1% des mal-logés en France (cf. Quatrième cahier du rapport annuel Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, 2021). En résultat, la cible, mesurée à 6 mois par voie d'enquête, est d'un participant sur deux accédant à un logement pérenne.

PRIORITE 2- RENFORCER L'EMPLOI DES JEUNES ET LA REUSSITE EDUCATIVE

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OSA

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Priorité 2 OS A				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE + ; Pour les opérations vers l'alternance : Enquêtes à 6 mois</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>CO02 - Chômeurs + CO04 - Inactifs (moins de 30 ans)</i>	465 000	1 541 000	<i>CR04- Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération accédant à l'emploi</i>	444 000
			<i>CR05 - Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi six mois après la fin de leur participation</i>	773 000
			<i>CR02 – Participants en formation ou enseignement au terme de leur participation, Appliqué aux Chômeurs ou inactifs à l'entrée</i>	170 500
<i>Participants accompagnés vers et dans l'alternance</i>	69 500	232 000	<i>Nombre de participants ayant conclu un contrat d'alternance à 6 mois</i>	57 800

CHOIX DES INDICATEURS

La priorité 2 est consacrée au public jeunes. L'OS A vise à favoriser leur accès à l'emploi et renforcer leur employabilité ce qui passe par des mesures d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi des jeunes et de promotion de l'alternance. En réalisation, le public visé est donc les jeunes de moins de 30 ans chômeurs et inactifs avec deux indicateurs dédiés dont un centré sur les participants qui seront plus particulièrement accompagnés pour entrer en alternance.

A la sortie des opérations, l'accompagnement comme le soutien à l'alternance doivent conduire les jeunes à une solution positive, soit un emploi, soit une formation.

En résultat, nous visons également un taux d'accès à l'emploi à 6 mois sur la base des résultats des enquêtes à plus long terme de la programmation 2014-2020 et pour les personnes accompagnées vers l'alternance, un taux de celles qui ont conclu un contrat d'alternance six mois après les actions dédiées. Cette cible a été déterminée à partir du taux constaté sur le SAS-Apprentissage, porté par le programme régional Nord-Pas-de-Calais lors de la programmation précédente.¹

FIXATION DES CIBLES

Le coût unitaire moyen des actions Insertion des jeunes est le coût unitaire moyen des opérations certifiées de la PI 8.2 (IEJ) et de la PI 8.1 de la programmation 2014-2020. Le coût unitaire historique DOM est appliqué aux régions les moins développées + à la Martinique, celui de la métropole aux régions plus développées et en transition (hors Martinique).²

Le coût unitaire appliqué aux actions de soutien à l'alternance, à défaut d'opérations similaires dans le PON FSE 2014-2020 et d'identification du coût unitaire moyen des actions « Apprentissage » dans les PO DOM, est celui des actions Accompagnement-Insertion des jeunes.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	Insertion des jeunes	Alternance
opérations PI 8.2 IEJ et PI 8.1 PON FSE	868	868
opérations PI 8.2 IEJ et PI 8.1 DOM	3 745	3 745

La cible de chacun des indicateurs de résultat est établie en appliquant le taux observé en sortie et à 6 mois sur la programmation 2014-2020 :

- En emploi : 29% métropole et 20,5% DOM
- En emploi à 6 mois : 50 % (Enquête IEJ)
- En formation : 11%

Les cibles en résultat sont d'un participant sur 4 en métropole et 1 sur 5 pour les DOM ayant conclu un contrat d'alternance à 6 mois. Celles-ci ont été déterminées sur la base du taux observé de 23% de conclusion d'un contrat d'apprentissage dans le cadre du SAS apprentissage en Nord-Pas de calais (cf. Evaluation d'impact IEJ, lot 4, Amnyos-Edater, 2018).

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS F

Objectif spécifique F : promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des

¹ Evaluation d'impact de l'IEJ en France, lot 4, 2018, Amnyos-Edater

² Même ventilation par catégorie des régions des coûts historiques pour les autres OS

jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

Priorité 2 OS F				
Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01				
Sources : Questionnaire Participant FSE + ; Enquêtes à 6 mois				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
CO01- Nombre total de participants	47 000	157 000	Personne suivant un enseignement ou une formation 6 mois après l'issue de l'intervention	85 000

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS F de la priorité 2 est consacré à des actions de lutte et de prévention du décrochage scolaire et en faveur de la réussite des élèves et des étudiants. Le public visé est donc composé de jeunes inactifs dans un but principal de maintien ou de retour en études scolaire ou universitaire que nous mesurons 6 mois après la sortie des opérations.

FIXATION DES CIBLES

Le coût unitaire moyen des actions de lutte et de prévention du décrochage scolaire est le coût unitaire moyen des opérations certifiées de la PI 10.1 de la programmation 2014-2020, respectivement pour la métropole et les DOM.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	Insertion des jeunes
opérations PI 10.1 PON FSE	1 790
opérations PI 10.1 DOM	1 042

La cible relative aux personnes accompagnées et en études à 6 mois est calculée à partir du taux moyen constaté en métropole dans l'enquête FSE à 6 mois de 2019, soit 54%. Le même taux est retenu pour les DOM.

PRIORITE 3- AMELIORER LES COMPETENCES ET LES SYSTEMES D'EDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ORIENTATION POUR MIEUX ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS G

Objectif spécifique G : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Priorité 3 OS G				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE + ; Pour les salariés licenciés ; Enquête à 6 mois</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>CO05 - Personnes exerçant un emploi</i>	59 800	199 000	<i>CR03 - Personnes acquérant une qualification à l'issue de l'intervention</i>	51 500
<i>Personnes en emploi titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2)</i>				
<i>Nombre de salariés licenciés économiques</i>	24 000	80 000	<i>CR05 - Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, à six mois</i>	41 500
<i>Nombre de TPE-PME bénéficiant d'opérations de GPEC</i>				
<i>Nombre de demandeurs d'emploi en formation à Mayotte</i>	800	2 700		
<i>Nombre de demandeurs d'emploi en formation à Saint-Martin</i>	750	2 500		

CHOIX DES INDICATEURS

La priorité 3 du PN FSE + vise notamment la formation continue en vue du renforcement des compétences des actifs occupés et de l'adaptation aux mutations économiques. L'OS G soutiendra la formation des actifs occupés et des salariés licenciés bénéficiant d'un contrat de sécurisation de parcours avec eux indicateurs de réalisation distincts sur ces publics. Pour les actifs occupés, l'objectif est l'accès à une qualification, pour les licenciés économiques le retour à l'emploi à 6 mois.

Par ailleurs, un indicateur sans cible est dédié aux personnes de bas niveaux de formation (Cite 0-2) en emploi à l'entrée des opérations, celles-ci bénéficiant en effet moins de la formation professionnelle. Pour les opérations de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), il s'agit de soutien aux structures, nous mesurons donc le nombre de TPE-PME accompagnées dans leur démarche.

Enfin pour les territoires Mayotte et Saint-Martin, une cible en réalisation sera dédiée respectivement aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'actions de formation.

FIXATION DES CIBLES

L'enveloppe financière dédiée à l'OS G est répartie entre trois types d'actions :

- formation des licenciés économiques relevant du volet central : 160 M€
- formation des salariés : 284,5 M€
- formation des demandeurs d'emploi à Mayotte et Saint-Martin : 15,8 M€

Les coûts unitaires retenus sont respectivement ceux des opérations certifiées sur 2014-2020 relevant du champ de l'OS 3 (formation des actifs), de l'OS 4 (salariés licenciés économiques) de la PI 8.5 du PON FSE. Le coût unitaire de la formation des licenciés économiques dans les régions moins développées retenu est celui de la métropole. Par ailleurs, à défaut de données fiables sur les opérations dédiées à la formation des demandeurs d'emploi dans les PO DOM, le coût unitaire retenu est celui de la formation des salariés licenciés économiques en métropole.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	Formation des licenciés économiques	Formation des actifs occupés	Formation des demandeurs d'emploi
opérations OS 3 PI 8.5 PON FSE		2 396	
opérations OS 3 PI 8.5 DOM		2 631	
opérations OS 4 PI 8.5 PON FSE	3 556		
opérations OS 4 PI 8.5 DOM	3 556		
Opérations formation des demandeurs d'emploi à Mayotte et Saint-Martin (= opérations OS 4 PI 8.5 DOM)			3 556

La cible de chaque indicateur de réalisation est calculée en rapportant l'enveloppe en coût total au coût total unitaire de référence.

En résultat, la cible visant les participants acquérant une qualification est établie en appliquant le taux observé pour les salariés formés sur l'OS 3 de la PI 8.5 du PON FSE de la programmation 2014-2020 (26%) et la cible en emploi à 6 mois des salariés économiques formés en appliquant le taux de l'enquête 2022 à 6 mois des chômeurs inactifs de la PI 8.5 (52%). On applique un taux équivalent pour la cible des demandeurs d'emploi formés à Mayotte et Saint-Martin.

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS E

Objectif spécifique E : améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages

Priorité 3 OS E				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et nombre de projets</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE + ; Pour l'équipe éducative : Enquête à 6 mois</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>Total participants enseignants et membres de l'équipe éducative</i>	7 000	23 000	<i>Nombre de participants enseignants et membres de l'équipe éducative ayant adapté leurs méthodes pédagogiques, à 6 mois</i>	15 500
<i>Nombre d'établissements mettant en œuvre une opération "d'école inclusive"</i>				

Nombre de projets visant à améliorer l'orientation à Mayotte				
Nombre de projets visant à améliorer l'orientation à Saint-Martin				

CHOIX DES INDICATEURS

La priorité 3 du PN FSE + vise également l'amélioration de la qualité, du caractère inclusif et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail. L'OS E mobilisera en particulier des actions de formation des enseignants et membres de l'équipe éducative pour lesquelles nous retenons un indicateur spécifique de réalisation doté d'une cible. En résultat, nous mesurons 6 mois après la sortie de l'opération, le nombre de personnels enseignants ayant adapté leurs méthodes pédagogiques.

L'OS E mobilise également des actions d'ingénierie relative à l'école inclusive, donc de soutien aux structures pour le développement de leurs projets.

Enfin, des projets visant l'amélioration de l'orientation, spécifiques seront soutenus dans les territoires de Mayotte et Saint-Martin, leur nombre sera suivi.

FIXATION DES CIBLES

Sur la base des données transmises par la Direction générale de l'enseignement scolaire en charge de la formation des personnels enseignants et d'éducation, la cible de 23 200 à 2029 a été établie à partir de l'ensemble personnel de l'équipe éducative à former dans toutes les écoles et collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) au cours des 6 prochaines années de programmation. Le coût unitaire par participant enseignant ou membre de l'équipe éducative d'une formation est estimée à 200 € pour deux jours de formation.

En résultat, la cible est de 2/3 de participants « enseignants ou membres de l'équipe pédagogique » ayant adapté leurs méthodes pédagogiques à 6 mois, en effet selon un article de 2021 des Cahiers pédagogiques Formation continue dans l'Éducation nationale : il reste beaucoup à faire, 38 % des professeurs des écoles français considèrent que leur participation à des formations continues n'a pas eu d'impact positif sur leurs pratiques pédagogiques. On en déduit que pour 62% d'entre eux, les formations ont un impact positif. La cible est ambitieuse mais le ministère de l'Éducation nationale l'estime crédible. Celle-ci sera renseignée par voie d'enquête.

PRIORITE 4 – PROMOUVOIR UN MARCHÉ DU TRAVAIL CREATEUR D'EMPLOI, ACCESSIBLE A TOUS ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL INCLUSIF ET SAIN

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS A

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Priorité 4 OS A

Unités de mesure : nombre d'entreprises et nombre d'entités

Sources : Questions aux porteurs de projets dans l'outil MDFSE ; Pour les entreprises soutenues : Enquête spécifique à 3 ans

Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>CO 19 - Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien</i>	175 500	586 000	<i>Nombre de micro, petites, moyennes entreprises soutenues pérennes, à 3 ans</i>	433 500
<i>Nombre de structures ayant bénéficié d'un appui de la tête de réseau</i>				
<i>Nombre de structures bénéficiant du soutien d'un dispositif local d'accompagnement</i>				

CHOIX DES INDICATEURS

La priorité 4 vise à promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain.

L'OS A soutiendra les actions menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales visant le renforcement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'aide à la création d'entreprises. Il vise également le soutien aux actions du dispositif d'accompagnement local (DLA). Il s'agit essentiellement donc d'identifier le nombre d'entreprises TPE et PME dans leur ensemble qui seront soutenues. Les structures ayant bénéficié du soutien d'un dispositif du DLA, celles ayant bénéficié d'un appui des têtes de réseau seront respectivement suivies sans cible associée.

En résultat, nous mesurons, par voie d'enquête, les TPE et PME qui sont toujours pérennes à 3 ans. A un an, l'indicateur n'est pas pertinent puisque toutes les entreprises soutenues sont généralement en activité.

FIXATION DES CIBLES

Une cible unique en réalisation et en résultat concerne les opérations de soutien aux TPE et PME. Le nombre d'entreprises soutenues est établi à partir du nombre d'entreprises soutenues sur la programmation 14-20 sur la PI 8.3.2 + la PI 8.5.1 avec un libellé dispositif local d'accompagnement rapporté à l'enveloppe financière globale (35 M€ au titre des Têtes de réseau de la création d'entreprise et de l'ESS, 53 M€ au titre des DLA).

En résultat, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises retenu est de 74%, cf. Etude « Entreprendre dans les quartiers : libérer tous les potentiels », Bpifrance le Lab, Terra Nova et J.P Morgan, 2020.

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS C

Objectif spécifique C : Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes

Priorité 4 OS C

Unités de mesure : nombre d'entreprises

Sources : Questions aux porteurs de projets dans l'outil MDFSE

Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
CO19 - Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	1 140	3 800	Nombre d'entreprises accompagnées qui ont mis en place des changements d'organisation ou de conditions de travail pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3 050

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS C de la priorité 4 vise à renforcer l'égalité professionnelle et augmenter la participation des femmes au marché du travail à travers des mesures d'ingénierie et de soutien aux structures et favoriser l'égalité salariale. L'indicateur de réalisation porte sur les entreprises soutenues.

En résultat, nous mesurons les entreprises ayant mis en place des changements d'organisation ou de conditions de travail qui améliorent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

FIXATION DES CIBLES

Le nombre d'entreprises est établi à partir du nombre d'entreprises soutenues par opération rapporté au coût total par opération certifiée de l'OS 2 (égalité professionnelle et salariale H/F) de la PI 8.5 du PON FSE sur la programmation 2014-2020 et des OS dédiés en Guyane et Martinique, seuls territoires DOM concernés.

En résultat, nous ciblons 8 sur 10 entreprises qui ont mis en place des changements d'organisation ou de conditions de travail qui améliorent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette estimation est basée sur l'index de l'égalité professionnelle de 2020 : 80% des entreprises de 50 salariés ou plus ont produit cet index (cf. Analyse de la Dares, novembre 2021 N° 68 consacrée au bilan de la mise en place de l'index de l'égalité professionnelle). La valeur cible retenue est donc égale à la valeur de référence.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	
opérations certifiées sept 2021 PI 8.5 OS2 PON FSE	146 627
opérations certifiées sept 2021 PI 8.5 OS dédiés PO DOM	906 272

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS D

Objectif spécifique D : Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé

Priorité 4 OS D

Unités de mesure : nombre d'entreprises

Sources : Questions aux porteurs de projets dans l'outil MDFSE

Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
CO19 - Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	930	3 070	Nombre d'entreprises ayant déployé de nouvelles mesures à destination des employés de plus de 54 ans	1 550

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS D de la priorité 4 a deux objectifs qui concernent l'amélioration de la vie au travail et le vieillissement des actifs occupés. S'agissant principalement d'actions d'ingénierie aux structures, l'indicateur de réalisation commun CO19 relatif au nombre de PME soutenues est retenu.

En résultat, nous mesurons le nombre d'entreprises qui ont déployé en particulier de nouvelles mesures en faveur des séniors.

FIXATION DES CIBLES

Le nombre d'entreprises est établi à partir du nombre d'entreprises soutenues par opération rapporté au coût total par opération certifiée de la PI 8.6 sur la programmation 2014-202 (après retrait néanmoins d'une opération affichant 30 000 entreprises) : 33 entreprises en moyenne par opération.

En résultat est retenue une cible de 50% des entreprises accompagnées qui ont déployé des nouvelles mesures en faveur des séniors. Selon l'évaluation de la PI 8.6 de l'axe 2 publiée en 2020, 75% des employeurs seraient prêts à mettre en place des actions pour changer les pratiques sur la gestion des âges.

Coût unitaire total des opérations certifiées corrigé de l'inflation en glissement, en €	
opérations certifiées sept 2021 PI 8.6 PON FSE	228 168
opérations certifiées sept 2021 PI 8.6 dédiés PO DOM	191 342

PRIORITE 5 - AIDE MATERIELLE AUX PERSONNES LES PLUS DEMUNIES

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS M

Objectif spécifique M : lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

Priorité 5 OS M	
Unités de mesure : Nombre de bénéficiaires finaux et valeur totale de biens alimentaire	
Sources : Estimations	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat

<i>EMCO02 – Valeur totale de l’aide alimentaire, pour les RUP</i>	<i>EMCR01 - Nombre de bénéficiaires finaux recevant une aide alimentaire, pour les RUP</i>
	<i>EMCR19 - Nombre de bénéficiaires finaux bénéficiant de bons / cartes</i>
<i>EMCO05 - Valeur totale des biens distribués</i>	<i>EMCR10 - Nombre Bénéficiaires finaux recevant une aide matérielle</i>

CHOIX DES INDICATEURS

Cinq indicateurs fondamentaux (deux de réalisation et trois de résultat) parmi les indicateurs communs de l’annexe III du Règlement FSE + sont suivis dans le cadre de performance.

Aucune valeur intermédiaire ni aucun objectif 2029 ne sont requis pour l’OS M (article 16, paragraphe 2, du règlement cadre). Toutefois, conformément à l’article 23 § 2 du règlement FSE+, une valeur de référence a été établie pour l’indicateur de résultat EMCR01 « Nombre de bénéficiaires finaux recevant une aide alimentaire » qui traduit le mieux la logique d’intervention de l’objectif spécifique : 56% des crédits de l’OS sont dévolus à l’aide alimentaire. Cette valeur de référence a été calculée sur la base du coût unitaire constaté sur le FEAD sur la période 2014-2020 soit un coût unitaire corrigé de l’inflation en glissement établi à 20,16 €.

PRIORITE 6 – FAVORISER L’INNOVATION SOCIALE ET L’ESSAIMAGE DES DISPOSITIFS INNOVANTS

INDICATEURS ET CIBLES DE L’OS H

Objectif spécifique H : favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Priorité 6 OS H				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE +</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>Nombre de projets d’innovation soutenus, hors projets d’essaiimage</i>	120	390	<i>Nombre de projets d’innovation, hors projets d’essaiimage, ayant obtenu des résultats positifs pour l’insertion sociale ou professionnelle aptes à être étendus</i>	130
<i>Nombre de projets d’innovation soutenus pour leur essaimage</i>				

CHOIX DES INDICATEURS

L’objectif de la priorité 6 vise à créer un écosystème favorable à l’innovation sociale et soutenir des projets d’innovation et d’expérimentation sociale. Ceux-ci incluent le soutien à des projets existants afin de permettre leur essaimage.

Deux indicateurs spécifiques de réalisation relatifs aux projets d'innovation sont suivis dont l'un a pour vocation de mesurer le nombre de projets ayant fait leurs preuves dans le cadre de la phase initiale et soutenus à des fins d'essaiage.

En résultat, nous mesurons le nombre de projets d'innovation aux résultats positifs dont l'extension est envisageable. Les résultats positifs de ces projets seront jugés à partir de la définition de critères objectifs.

FIXATION DES CIBLES

L'enveloppe consacrée à l'essaiage est arbitrairement fixée à 30% de la maquette. La cible relative au nombre de projets d'innovation, hors essaiage, est établie sur la base d'un taux de cofinancement de 95% appliqué à par conséquent à 70% des crédits de la priorité 6 et d'un coût unitaire par opération, corrigé de l'inflation en glissement, de 294 210 € et calculé à partir des données de la Note d'analyse relative à l'innovation sociale, Amnyos-Edater 2019.

En résultat, à défaut de données sur les projets innovants en matière d'inclusion sociale, le taux retenu de 33% a été déterminé en misant sur un taux inférieur à celui de 40% correspondant aux projets innovants IEJ présentant des résultats positifs (cf. Evaluation de l'impact de l'IEJ, Lot 5 Innovation sociale, Klee-Itinere Conseil, 2018).

PRIORITE 7. REPONSE AUX DEFIS SPECIFIQUES DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS A

Objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Priorité 7 OS A				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE +</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
CO02 + CO04 (Chômeurs + Inactifs)	6 500	22 000	<i>CR04 - Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération accédant à l'emploi, y compris indépendant à l'issue de l'intervention</i>	3 300
			<i>CR05 Chômeurs ou inactifs à l'entrée de l'opération occupant un emploi, y compris à titre indépendant six mois après la fin de leur participation</i>	8 000
<i>Nombre de participants accompagnés à la création/reprise d'entreprise à Mayotte</i>				
<i>Nombre de participants accompagnés à la création/reprise d'entreprise à Saint-Martin</i>				

CHOIX DES INDICATEURS

La priorité 7 est spécifique aux régions ultra périphériques. L'OS A vise notamment l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, notamment pour promouvoir l'égalité et la mixité professionnelle. Nous mesurons donc le nombre de participants accompagnés et ceux ayant accédé à l'emploi à la sortie des opérations et six mois après.

A Mayotte et Saint-Martin, des actions sont exclusivement dédiées au soutien à la création d'entreprise, notamment pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Nous mesurons donc le nombre de participants accompagnés à la création ou reprise d'entreprise respectivement dans ces deux territoires ultramarins.

FIXATION DES CIBLES

La cible Total participants en réalisation est établie à partir de l'enveloppe en coût total de l'OS A rapportée au coût total unitaire des opérations d'accompagnement vers l'emploi certifiées de la PI 9.1 des PO DOM de la programmation 2014-2020 (cf. OS H Priorité 1), corrigé de l'inflation en glissement, de 2 026 €.

La cible est calculée sur la base des données des régions moins développées + Martinique, seule région en transition parmi les régions ultrapériphériques.

En résultat, le taux en emploi à la sortie immédiate est celui constaté sur les opérations d'accompagnement vers l'emploi certifiées de la PI 9.1 des PO DOM de la programmation 2014-2020 (15,2 %) et le taux en emploi à 6 mois est celui des chômeurs et inactifs de la PI 9.1 du PON FSE issu de l'enquête à 6 mois (37%).

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS F

Objectif spécifique F : promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées

Priorité 7 OS F				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes et taux pour le CR01</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE +</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>Nombre de participants bénéficiant d'une aide à la mobilité</i>	5 700	19 000	<i>CR03 - Personnes acquérant une qualification à l'issue de l'intervention soutenue par le FSE</i>	9 500

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS F de la priorité 7 concerne en particulier l'aide à la mobilité avec l'objectif de soutenir la réussite des élèves et des étudiants à Mayotte, Saint Martin et dans les autres territoires RUP selon la définition des lignes de partage Etat/ Région.

Nous mesurons en réalisation le nombre de participants bénéficiant de ces aides et en résultat, le nombre de ceux qui obtiennent une qualification au terme de la formation suivie.

FIXATION DES CIBLES

La cible de l'OS F est établie à partir de l'enveloppe en coût total rapportée au coût total unitaire des opérations certifiées LADOM de la programmation du PON IEJ 2014-2020 corrigé de l'inflation en glissement, soit 3 467 €.

En résultat, sur la base du taux de qualification en sortie immédiate des NEET bénéficiaires des opérations certifiées du PON IEJ (57%), la cible retenue pour les RUP est d'un participant sur deux entré dans les opérations (50%).

INDICATEURS ET CIBLES DE L'OS K

Objectif spécifique K : améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée

Priorité 7 OS K				
<i>Unités de mesure : nombre de personnes</i>				
<i>Sources : Questionnaire Participant FSE +</i>				
Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2024)	Valeur cible (2029)	Indicateurs de résultat	Valeur cible (2029)
<i>CO01 - Total participants</i>	230	780	<i>CR03 - Personnes acquérant une qualification à l'issue de l'intervention</i>	770

CHOIX DES INDICATEURS

L'OS K de la priorité 7 a pour objet le financement à Mayotte de certaines formations dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Nous mesurons en réalisation le nombre d'infirmiers et auxiliaires puériculteurs formés et en résultat, le nombre de ceux qui obtiennent effectivement leur diplôme au terme de leur formation.

FIXATION DES CIBLES

La cible de l'OS K est établie à partir de l'enveloppe en coût total de l'OS K rapportée au coût total unitaire de formation des 3 catégories de personnels visées (infirmier diplômé d'Etat, infirmier puériculteur diplômé d'Etat, Auxiliaire puériculteur).

En résultat, la cible retenue est calculée à partir du taux constaté d'obtention du diplôme les années précédentes : 100 % pour les infirmiers et 95 % pour les auxiliaires puériculteurs au terme de la 2^e ou 3^e session d'examen.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES CIBLES DU CADRE DE PERFORMANCE

L'inflation est le principal facteur macroéconomique qui a été pris en compte à hauteur de 2% par an sur la période de programmation, soit 7,3% pour le calcul des cibles des indicateurs de réalisation. Ce taux correspond à l'hypothèse d'inflation de 2% par an, retenue par la Commission européenne pour bâtir le cadre financier pluriannuel.

L'inflation peut s'avérer toutefois plus importante en raison du contexte géopolitique instable et devra être prise en compte. La persistance de la pandémie peut impacter également de manière non négligeable le marché du travail et par voie de conséquence les résultats visés.

Certaines cibles sont par ailleurs rattachées à des indicateurs relevant d'opérations qui n'étaient pas financées sur la programmation précédente sur les fonds européens. Aussi le coût unitaire des nouvelles opérations financées par les crédits FSE+ a-t-il été établi sur la base de coûts estimés à partir non des coûts unitaires d'opérations similaires sur 2014-2020 mais d'autres sources nationales. Cela reste des hypothèses qui devront être vérifiées.

Enfin, la mise en place de dispositifs nationaux concurrents aux opérations éligibles aux cofinancements FSE + ou des priorités nationales nouvelles peuvent en outre impacter la mise en œuvre de la logique d'intervention et modifier les cibles du cadre de performance.

Compte tenu de ces incertitudes en ce début et au cours de programmation et à défaut de pouvoir les intégrer aux hypothèses retenues, les cibles seront ajustées le cas échéant lors de l'examen à mi-parcours ou sur demande justifiée de révision de programme. Par ailleurs, cet examen permettra de déterminer plus précisément les facteurs qui ont impacté chaque OS.